

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada Telus Plaza North/Plaza Telus Nord 10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe 5th floor/5e étage Edmonton Alberta T5J 186 Bid Fax: (780) 497-3510

# Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Telus Plaza North/Plaza Telus Nord 10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper 5th floor/5e étage Edmonton Alberta T5J 1S6

# Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

| Title - Sujet  |          |                      |                                   |  |
|--|----------|----------------------|-----------------------------------|--|
| Network Computer Courses   | 15       | -1-                  |                                   |  |
| Solicitation No N° de l'invitation   |          | <b>ate</b><br>013-04 | 1 22                              |  |
| W0127-13P038/A   |          |                      |                                   |  |
| Client Reference No N° de référence du clier   | .   -    |                      | Ref. No N° de réf. de SEAG        |  |
| DND  |          |                      | DM-607-9777                       |  |
| File No N° de dossier CCC No./N° CC  | CC - FMS | No./I                | N° VME                            |  |
| EDM-3-36001 (607)  |          |                      |                                   |  |
| Solicitation Closes - L'invitation   | n prei   | าd fi                | n Time Zone                       |  |
| at - à 02:00 PM  |          |                      | Fuseau horaire                    |  |
| on - le 2013-06-04   |          |                      | Mountain Daylight Saving Time MDT |  |
|  |          |                      | Saving Time MD1                   |  |
| Delivery Required - Livraison exigée   |          |                      |                                   |  |
| See Herein   |          |                      |                                   |  |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer ld - ld de l'acheteur   |          |                      |                                   |  |
| Jenkinson, Lorraine  |          |                      | edm607                            |  |
| Telephone No N° de téléphone   |          | FAX                  | No N° de FAX                      |  |
| (780)497-3593 ( )  |          | (780)                | )497-3510                         |  |
| Destination - of Goods, Services, and Constru<br>Destination - des biens, services et constructi<br>DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE<br>EDMONTON GARRISON<br>1 Svc Bn Sup Coy LPO<br>STN FORCES P.O.BOX 10500<br>EDMONTON<br>Alberta<br>T5J4J5<br>Canada |          |                      |                                   |  |
| Security - Sécurité  This request for a Standing Offer does not include provisions for Cette Demande d'Offre à commandes ne comprend pas des dist  | -        | 413                  | A. comité                         |  |

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

W0127-13P038/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

EDM-3-36001

#### TITRE: COURS DE RÉSEAUX INFORMATIQUES

#### **TABLE DES MATIÈRES**

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Compte rendu

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- Instructions, clauses et conditions uniformisées
- Présentation des offres
- 3. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 4. Lois applicables

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes
- 2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

#### PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- 2. Blanc
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée de l'offre à commandes
- Responsables
- 6. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 7. Utilisateurs désignés
- 8. Blanc
- 9. Instrument de commande
- 10. Limite des commandes subséquentes
- 11. Limitation financière
- 12. Ordre de priorité des documents
- 13. Attestations
- 14. Lois applicables

#### B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Énoncé des travaux
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 5. Paiement
- 6. Instructions pour la facturation

W0127-13P038/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

DND EDM-3-36001 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### 7. Assurances

#### Liste des annexes :

Annexe A -Énoncé des travaux Annexe B -Base de paiement

Annexe C -Annexe D -Offres à commandes - établissement des rapports

Critères d'Évaluation Annexe D -

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0127-13P038/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

EDM-3-36001

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir; et
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement et toute autre annexe.

#### 2. Sommaire

- 2.1 Le ministère de la Défense nationale (MDN), garnison d'Edmonton veut établir une offre à commande individuelle et régionale (OCIR) de trois (3) ans visant la fourniture des instructeurs, du matériel, des salles de classes et des ordinateurs nécessaires à la prestation de divers cours d'administration de réseau, conformément à l'annexe « A », énoncé des travaux. Chaque cours sera considéré comme un succès au moment de l'accréditation des étudiants. Le MDN prévoit inscrire jusqu'à 14 étudiants par année à ces cours.
- 2.2 Les offrants doivent fournir une liste de noms ou toute autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006.
- 2.3 Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

#### 3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

W0127-13P038/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

EDM-3-36001

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

#### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u>

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2013-03-21), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: quatre-vingt-dix (90) jours

#### 1.1 Clauses du Guide des CCUA

M0019T (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

#### 2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

Les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC seront acceptées.

#### 3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

EDM-3-36001

#### 4. Lois applicables

W0127-13P038/A

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

#### 1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier ou 1 copie télécopiée)
Section II : offre financière (1 copie papier ou 1 copie télécopiée)
Section III: attestations (1 copie papier ou 1 copie télécopiée)

Section IV: Renseignements supplémentaires (1 copie papier ou 1 copie télécopiée)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u>

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Offre financière

2.1 Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il v a lieu.

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation

W0127-13P038/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

EDM-3-36001

#### 2.2 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

| a) | ( ) | les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.        |
|----|-----|--|
|    |     | Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :  |
|    |     | VISA   |
|    |     | Master Card  |
| b) | ( ) | les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes. |

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

#### Section IV: Renseignements supplémentaires

#### 4.1 Ancien fonctionnaire – Besoins concurrentiels

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

#### 4.1.1 Définition

Aux fins de cette clause,

- « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :
- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

W0127-13P038/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

EDM-3-36001

« pension » signifie, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

#### 4.1.2 Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui ( ) Non ( )** 

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

#### 4.1.3 Programme de réduction des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? Oui ( ) No ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

W0127-13P038/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

EDM-3-36001

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 1. Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### 1.1 Évaluation technique

#### 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires sont inclus dans l'annexe "D".

#### 1.2 Évaluation financière

- 1.2.1 Le Prix Évalué sera calculé selon la méthode suivante:
  - a) Articles 1-5: Les prix sera évaluées en multipliant le prix unitaire de chaque année par l'utilisation estimée et en agrégeant ces totaux.
  - b) Items 6-7: Les prix sera évaluées en multipliant le pourcentage indiqué de chaque année par l'utilisation estimée et en agrégeant ces totaux.
  - c) Le total cumulé de chaque article seront additionnés pour déterminer un prix total évalué.

#### 2. Méthode de sélection

#### 2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

W0127-13P038/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

EDM-3-36001

#### 1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

#### 1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste en vertu de l'article 01 des Instructions uniformisées 2006, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe requise à cet égard, aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### 2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

## 2.1. Programme de contrats fédéraux - attestation

Programme de contrats fédéraux - 200 000 \$ ou plus

2.1.1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'émission d'une offre à commandes. Si l'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujetti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'émission de l'offre à commandes.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le <u>Règlement sur les marchés de l'État</u> pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif de moins de 100 employés. Toute offre présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une offre présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

- 2.1.2. Si l'offrant n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168 [
  <a href="http://www.servicecanada.gc.ca/cgi-bin/search/eforms/index.cgi?app=profile&form=lab1168&dept=sc&lang=f">http://www.servicecanada.gc.ca/cgi-bin/search/eforms/index.cgi?app=profile&form=lab1168&dept=sc&lang=f</a>], Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDCC.
- 2.1.3. L'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

L'offrant ou le membre de la coentreprise :

a. () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;

Solicitation No. - N° de l'invitation W0127--13P038/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

EDM-3-36001

- b. () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44 [
  http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-5.401/];
- c. () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC (puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;
- d. () est assujetti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : \_\_\_\_\_ (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC).

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC [ http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml ].

#### 2.2 Statut et disponibilité du personnel

L'offrant atteste que, s'il obtient une offre à commandes découlant de la demande d'offres à commandes, chaque individu proposé dans son offre sera disponible pour exécuter les travaux dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes, tel qu'exigé par le représentant du Canada, au moment indiqué dans la commande ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, l'offrant est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans son offre, l'offrant peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle de l'offrant : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si l'offrant a proposé un individu qui n'est pas un employé de l'offrant, l'offrant atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. L'offrant doit, sur demande du responsable de l'offre à commandes, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée à l'offrant ainsi que de sa disponibilité.

#### 2.3 Études et expérience

L'offrant atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec son offre, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, l'offrant garantit que chaque individu qu'il a offert est en mesure d'exécuter les travaux dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

#### PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### A. OFFRE À COMMANDES

#### 1. Offre

L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

W0127-13P038/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

EDM-3-36001

#### 2. Blanc

#### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 3.1 Conditions générales

2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

#### 3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
 Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) (inscrire le nombre de jours) jours civils suivant la fin de la période de référence.

#### 4. Durée de l'offre à commandes

#### 4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 2013-OCTOBRE-01 à 2016-SEPTEMBRE-30.

#### 5. Responsables

#### 5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Lorraine Jenkinson Spécialiste en approvisionnements Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Région de l'Ouest, approvisionnements Plaza Telus Nord 10025 avenue Jasper, 5e étage Solicitation No. - N° de l'invitation  $W0127 \hbox{--} 13P038/A$ 

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

EDM-3-36001

Edmonton, AB T5J 1S6

Téléphone : 780-497-3593 Télécopieur : 780-497-3510

Courriel: lorraine.jenkinson@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

(pour être nommés lors de l'offre à commandes)

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

| 1 Svc Bn/Sup Coy/LPO              | 742e Escadron des transmissions  |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| Agent des services à la clientèle | Gestionnaire d'approvisionnement |
| 1 Svc Bn/Sup Coy/LPO              | 742e Escadron des transmissions  |
| PO Box 105500 Stn Forces          | Garnison d'Edmonton              |
| Edmonton Garrison                 | Bldg 192 & Rhine Road            |
| Edmonton, AB, T5J 4J5             | Edmonton, AB T5J 4J5             |
| Téléphone:                        | Téléphone:                       |
| Télécopieur:                      | Télécopieur:                     |
| Courriel:                         | Courriel:                        |

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

#### 5.3 Représentant de l'offrant

| Nom :         |               |
|---------------|---------------|
| Γitre :       |               |
| Organization: |               |
| Гéléphone :   | Télécopieur : |
| Courriel:     |               |

## 6. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP) [*<a href="http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-36/TexteComplet.html">http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-36/TexteComplet.html</a>], l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à *l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2* [

<a href="http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\_pol/dcgpubs/ContPolNotices/2012/10-31-fra.asp">http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\_pol/dcgpubs/ContPolNotices/2012/10-31-fra.asp</a>] du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

W0127-13P038/A

File No - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

EDM-3-36001

#### 7. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

- ministère de la Défense nationale, Garnison d'Edmonton, AB, les membres du 1 Svc BN Sup Coy
   LPO
- ministère de la Défense nationale, Garnison d'Edmonton, AB, les membres du 742e Escadron des transmissions

#### 8. Blanc

#### 9. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942. Commande subséquente à une offre à commandes ou une version électronique.

#### 10. Limite des commandes subséguentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000.00\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée exclue).

#### 11. Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de \_\_\_\_\_\_\$, (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou trois (3) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

#### 12. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséguente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010C (2013-03-21), Conditions générales services (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;
- g) I'Annexe « C », Standing Offer Usage Report;
- l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_\_ (insérer la date de l'offre), (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « telle que modifiée le \_\_\_\_\_ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

W0127-13P038/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

EDM-3-36001

#### 13. Attestations

#### 13.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

#### 13.2 Clauses du Guide des CCUA

M3020C (2010-01-11), Statut et disponibilité du personnel

#### 14. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 2. Clauses et conditions uniformisées

#### 2.1 Conditions générales

2010C (2013-03-21), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 13 Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010C (2013-03-21), Conditions générales - services (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

#### 2.3 Clauses du Guide des CCUA

K3030C (2010-01-11), Licence concernant le matériel protégé par des droits d'auteur

#### 3. Durée du contrat

#### 3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 4. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP)* [ <a href="http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-36/TexteComplet.html">http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-36/TexteComplet.html</a>], l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à *l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2* [

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

W0127-13P038/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

EDM-3-36001

http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\_pol/dcgpubs/ContPolNotices/2012/10-31-fra.asp ] du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

#### 5. Paiement

#### 5.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation des dépenses de **(conformément au document attestant de la commande subséquente)\$.** Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

#### 5.2 Limitation des dépenses

- 5.2.1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de **(conformément au document attestant de la commande subséquente)\$.** Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.
- 5.2.2 Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante.

#### **5.3** Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

#### 5.4 Clauses du Guide des CCUA

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

C2605C (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

#### 5.5 Paiement par carte de crédit

(Le responsable de l'offre à commandes doit compléter une des clauses si l'offrant a accepté le paiement par carte de crédit {Visa, Master Card} tel que spécifié par l'offrant sous la Partie 3 de la demande d'offres à commandes.)

| ( <i>Utiliser cette clause lorsque seulement une carte de crédit est acceptée</i> )<br>La carte de crédit suivante est acceptée : |
|---|
| ou  |
| (Utiliser cette clause lorsque plus qu'une carte de crédit est acceptée) Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : et       |

Solicitation No. - N° de l'invitation W0127--13P038/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

DND

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

File No. - N° du dossier

EDM-3-36001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### 6. Instructions pour la facturation

6.1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat:
- b. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance.
- 6.2 Les factures doivent être distribuées comme suit:
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

| ,   | · ·                                   |
|-----|---------------------------------------|
|     |                                       |
| ii) | Pour 742e Escadron des transmissions: |
|     |                                       |

Pour 1 SVC BN Sup Coy LPO:

#### 7. Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C 2008-05-12), Assurances

#### 8. Clauses du Guide des CCUA

i)

A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

W0127-13P038/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

EDM-3-36001

# ÉNONCÉ DES TRAVAUX..... ANNEXE « A »

#### COURS INFORMATIQUES SUR LES SERVEURS ET LES RÉSEAUX

#### 1. CONTEXTE:

Le Quartier général et l'Escadron des transmissions (QG & Esc Trans) du 1er Groupe-brigade mécanisé du Canada (1 GBMC) doit dispenser en tout temps une formation sur la gestion de serveurs et de réseaux à ses membres. De six à dix stagiaires profitaient auparavant d'une formation externe qui s'ajoute à celle que donne l'École de l'électronique et des communications des Forces canadiennes (EECFC).

#### 2. EXIGENCE:

Une offre à commandes régionale et individuelle (OCRI) de trois (3) ans couvrant l'ensemble des instructeurs, des documents, des salles de classe et des ordinateurs nécessaires au programme d'études en administration de réseau dont le corpus est décrit ci-dessous. On s'attend à ce que le MDN inscrive jusqu'à 14 stagiaires par année à ces cours.

#### 2.1 CISCO Interconnecting Cisco Network Devices (ICND) 1

Concepts enseignés :

- Fonctionnement des réseaux
- Composantes des réseaux et leurs fonctions
- Modèle de référence OSI (Open Systems Interconnection)
- Nombres binaires, décimaux et hexadécimaux
- Fonctionnement et théorie de la commutation
- Processus de commutation de paquets hôte à hôte
- Adressage et routage sur un réseau TCP/IP
- Sous-réseautage IP
- Mise en place de réseaux locaux (LAN) et étendus (WAN) et prestation de services d'accès à distance
- Théorie avancée des réseaux, y compris : réseaux privés virtuels (RPV), réseaux de diffusion de contenu (RDC), intranet, extranet et réseaux sans fil
- Introduction au système d'exploitation Internet (IOS Internet Operating System) de Cisco
- Configuration initiale des commutateurs et des routeurs Catalyst de Cisco
- Découverte et gestion de réseau au moyen des protocoles CDP (Cisco Discovery Protocol), Telnet et TFTP

#### 2.2. CISCO Interconnecting Cisco Network Devices (ICND) 2

Concepts enseignés :

- Rappel des procédures de configuration et de dépannage des commutateurs et des routeurs dans un petit réseau
- Accroître la taille d'un petit réseau commuté
- · Risques inhérents à la commutation redondante
- Protocole Spanning Tree
- Concepts de réseau virtuel local (VLAN) et d'agrégation des liens
- Mise en oeuvre du masque de longueur variable (VLSM)
- Configuration, vérification et dépannage du protocole OSPF
- Configuration, vérification et dépannage du protocole EIGRP

W0127-13P038/A

DND

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier EDM-3-36001

Buyer ID - Id de l'acheteur Amd. No. - N° de la modif.

edm607

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Utilisation des listes de contrôle d'accès (ACL) en temps opportun

- Configuration, vérification et dépannage des ACL
- Configuration des paramètres NAT (Network Address Translation) et PAT (Port Address Translation)
- Adressage IPv6
- Configuration des protocoles PPP, CHAP et PAP
- Fonctionnement du relais de trames
- Solutions RPV

#### Opérations de SharePoint 2007 2.3.

Concepts enseignés :

- Gestion d'un parc de serveurs SharePoint 2007
- Intégration à des applications comme IRM, ForeFront et Performance Point
- Sauvegarde et récupération d'environnements SharePoint

#### Administration de SQL Server 2005 2.4.

Concepts enseignés :

- Installation et configuration de SQL Server 2005
- Gestion des fichiers de base de données
- Sauvegarde et récupération de bases de données
- Gestion de la sécurité
- Contrôle de SQL Server
- Transfert de données depuis et vers SQL Server au moyen de SSIS
- Automatisation des tâches d'administration
- Duplication de données entre instances de SQL Server

#### Installation, configuration et gestion de VMWare 2.5.

Concepts enseignés :

- Installation et configuration de VMWare ESX ou ESXi
- Installation et configuration des composantes de vCenter Server
- Configuration et gestion des ressources de réseau et de stockage ESX/ESXi avec vCenter Server
- Déploiement, gestion et migration de machines virtuelles
- Gestion de l'accès des utilisateurs à l'infrastructure VMWare
- Accroître la capacité d'adaptation au moyen de vCenter Server
- Contrôler l'utilisation des ressources par l'intermédiaire de vCenter Server
- Application des correctifs ESX/ESXi par l'intermédiaire de vCenter Update Manager
- Gestion d'une plus grande disponibilité et de la protection des données au moyen de vCenter Server

#### 2.6. D'autres cours liés au réseau

On demande qu'une portion pouvant atteindre 20 % de la valeur totale de l'OCRI puisse être utilisée dans d'autres cours sur les réseaux non compris dans le présent EDT.

#### 3. **CONTRAINTES:**

Les cours doivent se donner pendant les heures normales de travail (de 7 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi). Le contenu des cours, y compris l'instruction et les textes, doit être en anglais. Le site du fournisseur doit se situer dans un rayon de 50 km de la garnison Edmonton (distance mesurée Solicitation No. - N° de l'invitation W0127--13P038/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

EDM-3-36001

avec Google Maps). Si le fournisseur possède plus d'un site (y compris celui situé à proximité de la garnison Edmonton) dans l'Ouest du Canada, le MDN aimerait souhaite pouvoir utiliser un de ces sites pour ses besoins en formation. Le MDN assumera tous les coûts liés au transport et à l'hébergement des membres de son personnel qui participent aux cours.

Amd. No. - N° de la modif.

W0127-13P038/A

Solicitation No. - N° de l'invitation

Client Ref. No. - N° de réf. du client

DND

EDM-3-36001

File No. - N° du dossier

edm607

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « B »

# BASE DE PAIEMENT.

Les prix unitaires proposés doivent comprendre TOUTES les dépenses applicables qui sont nécessaires pour réaliser le travail et resteront

fermes pour toute la durée de l'offre à commandes. La TPS ne doit pas faire partie des prix unitaires mais sera ajoutée séparément sur toute facture présentée dans le cadre de l'offre à commandes.

Les utilisations estimées ne sont données qu'à des fins d'évaluation; le nombre exact pourra varier.

|         |  |                | Prix fe                             | Prix ferme par cours par personne         | onne                                   |                   |
|---------|--|----------------|-------------------------------------|---|--|-------------------|
| Article | Article Description  | Util. est. par | Year 1:                             | Year 2:                                   | Year 3:                                | Total             |
|         | -  | annee          | 2013-octobre-1 to 2014-septembre-30 | 2014-octobre-1 to<br>2015-septembre-30    | 2015-octobre-1 to<br>2016-septembre-30 |                   |
|         |  | [A]            | [B]                                 | [2]                                       | [D]                                    | [AxB]+[AxC]+[AxD] |
| 1.      | CISCO Interconnecting Cisco Network Devices (ICND)1  | 4 étudiants    | €9                                  | \$  | \$                                     | €                 |
| 2.      | CISCO Interconnecting Cisco Network<br>Devices (ICND) 2  | 4 étudiants    | \$                                  | \$  | \$                                     | \$                |
| 3.      | Opérations de SharePoint 2007  | 4 étudiants    | €9                                  | \$  | \$                                     | ₩                 |
| 4.      | Administration de SQL Server<br>2005   | 4 étudiants    | \$                                  | \$  | \$                                     | \$                |
| 5.      | Installation, configuration et gestion de VMWare   | 4 étudiants    | \$                                  | \$  | \$                                     | \$                |
| Ö       | Les cours sur les réseaux qui ne figurent pas dans la présente seront facturés conformément aux prix actuels du fournisseur, moins un rabais de  | \$8,000.00     | ↔                                   | ↔   | ₩                                      | ↔                 |
| 7.      | Les cours sur les réseaux connexes offerts par les partenaires (Vmware et Cisco) qui ne figurent pas dans la présente seront facturés conformément aux prix actuels du fournisseur, moins un rabais de | \$8,000.00     | ₩                                   | ₽   | ₽                                      | <del>6</del>      |
|         |  |                | 101                                 | TOTAL EVALUATED PRICE (GST/HST excluded): | E (GST/HST excluded):                  | \$                |

Solicitation No. - N° de l'invitation W0127-13P038/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DND

EDM-3-36001

# OFFRES À COMMANDES - ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS..... ANNEXE "C"

Chaque rapport d'utilisation doit présenter des données faisant état de tous les travaux effectués dans le cadre d'une commande.

Ces données doivent être présentées trimestriellement à l'autorité contractante de l'offre à commandes pour Travaux publics et services gouvernementaux Canada, par courriel à l'adresse WST.PA-EDM@pwgsc-tpsgc.gc.ca.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre: du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Par la présente, l'offrant s'engage à fournir les renseignements sur les commandes passées conformément au format présenté ci-dessous :

| Nom du fournisseur : | Nom et numéro de la  |  |
|----------------------|----------------------|--|
|                      | personne-ressource : |  |
| Numéro de l'offre à  | Période couverte :   |  |
| commandes :          |                      |  |

| Ministère | Numéro de commande | Valeur en dollars<br>(incluant la TPS) |
|-----------|--------------------|--|
|           |                    | ,                                      |
|           |                    |  |
|           |                    |  |
|           |                    |  |
|           |                    |  |
|           |                    |  |
|           |                    |  |
|           |                    |  |
|           |                    |  |

Solicitation No. - N° de l'invitation W0127-13P038/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

File No. - N° du dossier

EDM-3-36001

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

CRITÈRES D'ÉVALUATION..... ANNEXE "D"

DND

Le fait de ne pas respecter l'un ou l'autre des critères obligatoires suivants au moment de la clôture des soumissions rendra votre soumission irrecevable et elle sera rejetée sans autre examen.

| A. | CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES   | OUI | NON |
|----|--|-----|-----|
| 1. | Expérience de la firme de l'entrepreneur : Le soumissionnaire doit avoir prouvé une expérience récente et avoir démontré la représentation satisfaisante fournissant les cours d'informatique énumérés. Le soumissionnaire doit fournir une liste d'au moins cinq (5) clients auxquels les cours ont été livrés et au moins deux (2) lettres de référence.  (Par " expérience récente " on entend une expérience acquise au cours des  |     |     |
| 2. | douze (12) derniers mois.)  Qualifications de l'instructeur:  Les Instructeurs doit avoir prouvé l'expérience récente offrant les cours d'informatique énumérés. (Par " expérience récente " on entend une expérience acquise au cours des douze (12) derniers mois.)  Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitae démontrant la formation de l'instructeur, son expérience de travail, les années d'expérience d'enseignement pertinentes et tout autre détail jugé important qui indique clairement que la personne possède les compétences requises pour donner ce cours. |     |     |